

NoGo Annuel



Une seule assurance contre l'annulation de vos voyages

Une seule assurance contre l'annulation de vos voyages.

Principales garanties:

- vous bénéficiez d'une couverture de 2 500 € par personne et par voyage
- nous prenons en charge les frais de modification de vos dates de séjour
- nous vous remboursons les jours dont vous n'avez pas pu profiter

Les prestations en détail: Triple garantie - Imprévus - Voyages couverts

Triple garantie

La triple garantie NoGo

- **Annulation:** Votre client bénéficie d'une couverture de 2 500 € par personne et par voyage et jusqu'à 12 500 € par voyage pour l'ensemble des assurés.
- **Modification:** Nous prenons en charge les frais de modification des dates de séjours et accordons un bonus de 75 € à votre client.
- **Compensation:** Votre client est rapatrié dans le cadre d'un contrat d'assistance ? Nous lui remboursons les jours dont il n'a pas pu profiter, le ski-pass et les leçons de ski le cas échéant, et nous lui octroyons un supplément de 10% pour couvrir ses autres frais divers.

Votre client a déjà une annulation NoGo annuelle et il désire couvrir un voyage de plus de 2 500 € par personne ?

Votre client peut activer l'Extension NoGo qui lui permet d'augmenter le plafond de remboursement d'un voyage spécifique jusqu'à 10 000 €.

Imprévus

NoGo offre une couverture très complète

- Votre client a raté votre avion pour cause d'embouteillage dû à un accident sur le ring ?
- Le visa de votre client est refusé ?
- Un enfant de votre client a des examens de passage ?
- Un membre de la famille se casse la cheville ?
- On propose un nouveau contrat de travail à votre client ?
- La machine à laver a inondé la cuisine et provoqué des dégâts importants ?
- Un parent doit être hospitalisé ?
- Le patron de votre client demande de rester suite à une maladie de son remplaçant ?

Quelle que soit la réponse votre client est couvert par NoGo.

NoGo a été élue 2 fois meilleure assurance annulation de voyage annuelle (trophée Decavi de l'assurance) pour l'étendue des garanties et des imprévus couverts. Avec NoGo votre client est couvert pour:

- Ses **problèmes de santé** ou ceux de ses proches (maladie même préexistante, accident, décès, ...)
- Les **événements bouleversant son quotidien** (licenciement économique, un car jacking, un home-jacking, divorce, séparation de fait, ...)
- Des **circonstances exceptionnelles** (impossibilité de se faire administrer les vaccins nécessaires, assignation comme juré d'assises ou convocation pour une mission militaire ou humanitaire, convocation pour l'adoption d'un enfant, ...)

Voyages couverts

Les voyages couverts

- Le voyage ou séjour privé de votre client dès 150 €, à l'étranger quelle que soit la durée, et également en Belgique à partir de 3 nuitées.
- **Tous les modes de réservation:** réservation d'un ticket via internet, réservation d'un logement par agence, réservation de voiture par téléphone, ...
- **Tous les titres de transport:** avion, voiture, train, bateau, ...
- **Toutes les formules de logement:** hôtels, locations, résidences de vacances, ...
- Tous les bénéficiaires d'un même contrat, également lorsqu'ils partent au même moment **vers des destinations différentes**.

Attention : Pour couvrir les voyages que vous avez déjà réservés, il faut souscrire NoGo au moins 30 jours avant le départ.